

L'un des témoins clés du juge Bruguière se rétracte

ENTRETIEN

Avec Abdul Ruzibiza, transfuge du Front patriotique rwandais et auteur d'un livre choc (*Rwanda, l'histoire secrète*, éditions Panama), Emmanuel Ruzigana est l'un des témoins clés invoqués par le juge d'instruction français Jean-Louis Bruguière. Ce dernier, rappelés-le, a lancé en décembre dernier un mandat d'arrêt contre le président Kagame et plusieurs de ses proches, les accusant d'être membres d'un groupe d'élite tenu pour responsable de l'attentat qui, le 6 avril 1994, coûta la vie au président Habyarimana et à son collègue du Burundi.

D'après le juge, Ruzigana aurait, dans son véhicule, amené le groupe jusqu'au site de Masaka, d'où partit le tir fatal. Mais Ruzigana, aujourd'hui réfugié en Norvège et de passage à Bruxelles récemment, a nié les assertions qui lui ont été attribuées devant *Le Soir* et les caméras de la RTBF. Ce grand gaillard maigre a déclaré qu'il ignorait l'existence d'un

commando de la mort et ne pouvait donc y avoir appartenu. Il précise aussi qu'« au moment du drame, il ne se trouvait même pas à Kigali, mais dans un camp militaire dans le nord-est du Rwanda ». Etrange... Dans la déposition retenue par le juge anti-terroriste, ces propos figurent pourtant, dûment enregistrés.

Décrivez-nous votre parcours.
C'est grâce à mon ex-ami Abdoul Ruzibiza que je suis arrivé en France. Démobilisé après la guerre, j'avais été affecté à la police. Mais je voulais vivre autre chose, aller à l'étranger. Ruzibiza m'a alors conseillé de partir sur la Tanzanie. A l'ambassade de France, on m'a donné un visa pour Paris. A mon arrivée, des policiers m'attendaient à l'aéroport et m'ont emmené chez le juge. Tout allait si vite que je leur ai dit : "Je suis arrêté ?" Heureusement, j'avais demandé à un ami qui m'attendait de me suivre.
Comment s'est passée votre audition avec le juge ?

Alors que je ne parle pas français, il n'y avait pas de traducteur, seulement une secrétaire. Je comprenais plus ou moins les questions et tentais de m'expliquer. Le magistrat m'a demandé d'où je venais, combien de temps j'avais passé dans l'armée. En enchaînant, il m'a demandé si je faisais partie des escadrons de la mort. J'ai répondu que cela n'avait pas existé au Rwanda. Il m'a ensuite interrogé à propos de l'attentat. Comme je n'avais rien à répondre, il a insisté en disant que je faisais partie du service de renseignements du FPR. Je lui ai dit que j'avais fait partie de ce service mais que, chez nous, on a les informations à propos du service auquel on appartient, sans plus. Il m'a ensuite interrogé à propos des officiers supérieurs, afin que j'explique comment ils avaient procédé pour massacrer les gens. C'est là que l'entretien a mal tourné, car je lui ai dit qu'aucun officier supérieur n'avait tué ainsi ; certes, j'ai précisé qu'il y avait eu des morts, mais dans le cadre de

la guerre. Dans nos rangs aussi, il y a eu des morts...

Au fil de la conversation, je me suis fâché car quand je donnais une réponse qui ne lui convenait pas, il disait que cela ne correspondait pas à ce qu'on lui avait raconté. C'est alors que j'ai pensé que j'avais été piégé... Par chance l'ami qui m'attendait à l'aéroport m'avait suivi. A peine sorti

« Oui, j'ai signé, mais mes déclarations ne faisaient pas cinq lignes. Quand je ne savais pas répondre, je ne disais rien »

de chez le juge, très fâché, je n'ai même pas voulu passer une nuit en France ; nous sommes tout de suite allés en Belgique et de là, j'ai gagné la Norvège.

A la fin de votre audition, vous avez tout de même signé votre déposition après l'avoir lue ?
Oui, j'ai signé, mais en réalité, mes déclarations ne faisaient même pas cinq lignes car quand il m'interrogeait et que je ne savais pas répondre, je ne disais rien. Or

dans le rapport du juge, les propos qu'il m'attribue sont bien plus longs... En fait, il avait déjà toutes les réponses à propos de ces dossiers... Si j'ai décidé de témoigner aujourd'hui, même en sachant que ces gens pourraient me tuer, c'est parce que le juge a fait du mal, par rapport à ma réputation, par rapport à mon pays...
Comment jugez-vous le témoignage d'Abdul Ruzibiza ?

Dans l'armée, au vu de sa fonction, Abdul ne pouvait pas obtenir de telles informations, c'était impossible. Il était aide soignant. Vous croyez vraiment qu'avec ce grade, il aurait pu assister à toutes ces réunions ? Même des officiers supérieurs ne sont pas admis à toutes les réunions... Abdul a rompu avec le régime car on lui reprochait d'avoir détourné de l'argent de l'armée. Après avoir quitté le pays, il a été pris en mains par les services de renseignement français.

Comment a-t-il pu écrire un tel livre ?
Mais ce sont les Français eux-mêmes

qui l'ont rédigé ! Ce n'est pas lui qui a écrit, c'est une journaliste française (NDLR Claudine Vidal, chercheuse au CNRS, a rédigé la longue préface de l'ouvrage de Ruzibiza, donnant plusieurs clés de lecture)... Elle a tout fait. Lui, il s'est contenté de donner son nom et ses informations...

Le juge dit que vous avez conduit un taxi jusque Masaka en avril 1994. Cela aurait-il été possible à cette époque ?

Je ne suis allé à Kigali qu'une année après la fin de la guerre... Mais je savais qu'en 1994, il était exclu pour un Tutsi d'aller là-bas, on n'aurait même pas pu y passer à pied tellement les lieux étaient bien gardés...

Pourquoi avoir quitté l'armée ?
Après la guerre, j'ai été versé dans la police. Si j'ai quitté, c'est parce que je n'étais pas d'accord avec le fait qu'on libérait aussi facilement des gens que nous avions arrêtés après avoir mené des investigations sérieuses à leur sujet. ■

Propos recueillis par
COLETTE BRAECKMAN

Les heures poignantes du colonel Ballis au parlement rwandais

Le colonel Walter Ballis coule aujourd'hui des jours paisibles dans sa ravissante maison de Campine. Depuis sa véranda fleurie, il nous relate d'autres heures, bien plus dramatiques, qu'il passa en avril 1994 au CND, le Parlement rwandais, qui abritait à l'époque les 600 militaires du Front patriotique rwandais.

À l'époque, le colonel Ballis faisait partie du contingent belge de la Mission des Nations unies au Congo, détaché à l'état-major auprès du général Dallaire. Il y remplissait des fonctions d'adjoint à l'officier chargé des opérations. À ce titre, il organisait les escortes que la Minuar fournissait aux personnalités politiques. Des escortes souvent confiées au peloton Mortier, une trentaine d'hommes qui disposaient en permanence de jeeps et de radios en ordre de fonctionnement.

Où était Ballis le soir du 6 avril ? « Vers 20 heures, portant une tenue civile, je me dirigeais vers l'aéroport, dans l'intention d'accueillir l'équipage et les hommes qu'amenaient le C130 belge, dont l'arrivée était annoncée pour 20 h 30. Lorsque j'entendis le bruit de l'explosion à l'aéroport, j'ai essayé d'avancer pour aller voir, mais au rond-point situé devant l'hôtel Méridien, j'ai été barré par des jeeps de l'armée rwandaise et j'ai essuyé un coup de feu. Après m'être replié vers l'hôtel, j'ai songé, vers 21 h 30, à me rendre au CND, qui abritait le détachement du FPR, afin de

voir ce qui s'y passait. »

Des hommes du FPR auraient-ils pu gagner la colline de Masaka pour abattre l'avion, ainsi que l'affirme le juge Bruguière ? « Dans la soirée, il est possible que des hommes ont pu sortir du CND, mais ils ont dû le faire à pied, pas en voiture... Quant à porter des missiles sur leurs épaules, c'est inimaginable, ils auraient été repérés tout de suite. »

« Cette nuit-là, au CND, tout était calme, les soldats ne bougeaient pas. Tout le monde semblait attendre des ordres. Des personnalités politiques importantes se trouvaient au milieu des soldats, Seth Sendashonga, le nu-

« Dans la soirée, il est possible que des hommes ont pu sortir du CND, mais ils ont dû le faire à pied, pas en voiture... »

méro deux du FPR, Tito Rutaremwa, Jacques Bihogazara, le porte-parole du Front en Belgique, le major Rose Kabuye... Par la suite, tous devaient répéter le même et unique message : "Arrêtez les tueries." Dans la soirée, le général Dallaire m'a localisé par radio et demandé de rester sur place, afin de servir d'agent de liaison entre lui, les autorités du FPR présentes au CND et le général Kagame depuis Mulindi. »

Jusqu'au 11 avril, le colonel Ballis est donc resté aux côtés de la délégation du FPR et, avec le recul, il s'en félicite : « J'étais beaucoup plus en sécurité que mes collègues qui se trouvaient en vil-

le. » Ses souvenirs sont formels : « Dans la nuit du 6 au 7 avril, je n'ai constaté aucun mouvement de troupes. Dans le courant de l'après-midi du 7, quelque 120 hommes sont sortis, pour occuper des positions défensives à l'extérieur et tenir à l'œil la garde présidentielle. »

Aux côtés des officiers du FPR, Ballis suit les échanges téléphoniques entre le général Dallaire et Kagame : « Le premier demande au second de maintenir ses troupes à Mulindi, de ne pas bouger. Transmise par Jacques Bihogazara, la réponse de Kagame est simple : "Je n'entreprendrai rien sans vous tenir informé. Comme première démarche, j'envoie un bataillon supplémentaire à Kigali." »

Dans la nuit du 8 au 9, Ballis voit arriver des hommes qui, à marche forcée, sont arrivés à pied depuis Mulindi, à plus de 100 kilomètres. Après un bref repos, ils repartent immédiatement et se dispersent dans la ville pour tenter de sauver ceux qui peuvent encore l'être.

Alors qu'il se trouve au CND, Ballis apprend que des massacres ont commencé, que des Belges sont en danger. « Soudain, vers 13 heures, j'ai entendu sur le réseau Force de la Minuar que treize Belges avaient été tués, un chiffre qui fut plus tard ramené à dix. De là où j'étais, je ne pouvais rien faire et je n'ai donc pas bougé. »

Pour lui, une chose est certaine : la mort des soldats belges est un assassinat froidement prémédité. « Nous savions que les Belges étaient en danger. Que les extrémistes hutus spéculaient sur le fait que, si certains mouraient, Bruxelles allait rappeler le contingent. C'est d'ailleurs exactement ce qui s'est passé. Et je crois que celui qui est venu chercher les Belges pour les conduire au camp Kigali effectuait une mission bien précise : s'emparer de quelques Belges et les mener à la mort. Rien n'a été improvisé... » Un autre témoin, Paul Henrion, rentré chez lui dans la matinée du 7, se souvient que le minibus des Casques bleus est passé devant sa maison : « Ils étaient couchés en désordre, leur véhicule était suivi par une Toyota rouge de la gendarmerie... » ■ C.B.



LE JUGE BRUGUIÈRE a lancé un mandat d'arrêt contre le président rwandais. Mais l'un de ses témoins clés affirme au « Soir » qu'il a été abusé. PHOTO BERTRAND LANGLOIS/AFP.

Le mystère des uniformes

Comme tous les hauts gradés de la Minuar, le colonel Ballis avait une chambre à l'hôtel Méridien. Lorsqu'il y revint le 9 avril, il fut surpris par un fait auquel, dans un premier temps, il n'attacha pas d'importance : sa tenue militaire belge, qu'il se souvenait avoir soigneusement rangée dans la garde-robe de sa chambre, avait disparu, ainsi que le béret bleu de l'ONU et ses bottines ! Sur le coup, il ne s'émut pas outre mesure, d'autant moins que le personnel de l'hôtel lui expliqua qu'à la blanchisserie aussi, des effets militaires appartenant aux Belges avaient disparu.

Bien plus tard, Ballis eut la surprise d'entendre l'ancien attaché de presse de la Minuar lui déclarer que certains extrémistes le considéraient comme le tireur d'élite qui avait abattu l'avion du président Habyarimana ! Depuis lors, Ballis s'interroge : « Le tireur n'aurait-il pas été un homme blanc, portant mon uniforme ? Ceux qui réussirent à lire mon nom sur le revers de ma veste et qui s'en rappelaient longtemps après devaient être bien près et bien proches de l'individu... »

Ces souvenirs du colonel Ballis nous ont rappelé un mystérieux

message, parvenu à la rédaction du *Soir* en juin 1994. Accusant « deux militaires français membres du Dami (département d'assistance militaire à l'étranger) d'avoir abattu l'avion dans le but de déclencher le carnage ». Il ajoutait : « Les Français ont mis des uniformes belges pour quitter l'endroit et être vus de loin par des soldats de la garde nationale. » Dans la matinée du 7 avril, les dix Casques bleus belges furent présentés aux militaires du camp Kigali comme les responsables de l'attentat contre l'avion présidentiel et assassinés dans les heures qui suivirent. ■ C.B.



Un « Dossier noir », dimanche, à la RTBF

Treize ans après l'attentat contre l'avion présidentiel, qui marqua le début du génocide, la vérité tarde toujours à être complètement débusquée. A la veille du procès qui verra comparaître en cour d'assises le major Ntuhayaga, inculpé de l'assassinat des dix Casques bleus belges, Frédéric François, qui était à Kigali en avril 1994, et Frédéric Lorisgnol

ont retrouvé des témoins importants et amené les grands décideurs de l'époque, dont le secrétaire général des Nations unies d'alors, Boutros Boutros Ghali, à s'exprimer en toute franchise sur cette tragédie.

L'émission « Dossier noir » qui sera diffusée dimanche à 22 h 30, donne aussi la parole à des témoins qui s'étaient tus jusqu'à

présent : Emmanuel Ruzigana, l'un des transfuges rwandais présentés par le juge Bruguière pour accuser le président Kagame d'avoir fait abattre l'avion de Habyarimana, le colonel Walter Ballis, Deus Kagiraneza qui fut escorté par les Casques bleus belges lors de leur dernière mission dans l'Akagera. Une enquête minutieuse et émouvante.